



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'YONNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Spécial n° 27/2009 du 10 décembre 2009

Adresse de la préfecture : Place de la Préfecture - 89016 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 14h30-16h

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Horaires d'ouverture : 9h-12h et 14h30-16h

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

Horaires d'ouverture : 9h-11h30 et 14h46-16h30

e-mail : courrier@yonne.pref.gouv.fr

site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.pref.gouv.fr>

RAA spécial numéro 27/2009 du 10 décembre 2009

L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (SCAT) et dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat.



PREFECTURE DE L'YONNE

Recueil des Actes Administratifs spécial n°27 du 10 décembre 2009

---ooOoo---

S O M M A I R E

N° d'arrêté	Date	Objet de l'arrêté	Page
-------------	------	-------------------	------

PREFECTURE DE L'YONNE

CABINET

PREF/CAB/2009/752	08/12/2009	Arrêté portant réquisition complémentaire de services dans le cadre de la campagne de vaccination contre le virus A (H1N1)	2
-------------------	------------	--	---

CABINET

ARRETE n°PREF/CAB/2009/752 du 8 décembre 2009**Portant réquisition complémentaire de services dans le cadre de la campagne de vaccination contre le virus A (H1N1)**

Article 1 : Au titre des personnels administratifs, d'accueil, techniques et d'entretien, il est prescrit, pour la période allant du 1^{er} décembre 2009 à la fin de la campagne de vaccination contre le virus de la grippe A (H1N1) 2009 à :

Particulier	L'HUILLIER	Marcel
Particulier	DE BERU	Laurence
Particulier	ROUSSELAT	Hubert
Particulier	NEAR	Delphine
Particulier	JACKUOT	Christine
Particulier	LECHAT	Pamela
Particulier	DANJEAN	Julien
DSF	PANTALEON	Martine
DSF	VERIEN	Monique
DSF	PARISE	Chantal
DSF	LAGOGUE-TUDO	Betty
DSF	BARON	Elisabeth
DSF	LARGE	Danièle
Trésorerie générale	LAUMAIN	Christine
Trésorerie générale	LAGHOUITI	Salek
Trésorerie générale	BREUILLER	Francine
Trésorerie générale	DEMONT	Joël
Trésorerie générale	GILLOT	Frédéric
Trésorerie générale	PETIT-BOUCHAULT	Josiane
Mairie de Sens	JACKIW	Florence
Mairie de Sens	CATAN	Taylor

de se mettre à disposition de l'autorité requérante, afin d'effectuer la mission qui leur sera confiée dans le cadre de la campagne de vaccination contre le virus de la grippe A (H1N1) 2009.

L'affectation des personnes dans les centres de vaccination situés dans les communes d'Auxerre, Sens, Toucy, Avallon; Joigny et Tonnerre, ainsi que les plannings de travail seront établis chaque semaine et adressés aux agents sus-mentionnés, ainsi qu'à leur autorité hiérarchique.

Les intéressés y occuperont des fonctions administratives, d'accueil, techniques et/ou d'entretien dans les centres, dans des conditions déterminées par les chefs desdits centres.

Article 2 : Au titre des personnels administratifs, d'accueil, techniques et d'entretien, il est prescrit, pour la période allant du 1^{er} décembre 2009 à la fin de la campagne de vaccination contre le virus de la grippe A (H1N1) 2009 à :

SENS	Lycées Janot Curie	Mme ARMANGAUD
JOIGNY	Collège Saint-Jacques	Mme GIRIEU
PARON	Collège	Mme RAUD
VILLENEUVE-SUR-YONNE	Collège	Mme LEVESQUE

de se mettre à disposition de l'autorité requérante, afin d'effectuer la mission qui leur sera confiée dans le cadre de la campagne de vaccination contre le virus de la grippe A (H1N1) 2009.

Les intéressés occuperont des fonctions administratives dans les collèges et lycées du département où ils sont habituellement affectés.

Article 3 : L'article 1 de l'arrêté PREF-CAB-SIAC-2009-0728 du 3 décembre 2009 est modifié comme suit :
Il est prescrit à :

- M. le Colonel Alain FOUQUE
- M. le Colonel Francis MEYER

de se mettre à disposition de l'autorité requérante, pour la durée de la campagne de vaccination contre le virus de la grippe A (H1N1) 2009, pour effectuer la mission qui leur sera confiée en tant que chefs des centres de vaccination sur tout le territoire départemental et contribuer par leurs services à la campagne de vaccination contre le virus A(H1N1) 2009.

Article 4 : pour le centre de vaccination situé à la salle Vaulabelle – 89 000 AUXERRE, il est prescrit à :

- Mme Anne-Gaëlle BAILLY

de se mettre à disposition de l'autorité requérante sur le site du centre de vaccination, pour la durée de la campagne de vaccination contre le virus de la grippe A (H1N1) 2009, pour effectuer la mission qui leur sera confiée en tant que chef du centre de vaccination d'Auxerre et contribuer par ses services à la campagne de vaccination contre le virus A(H1N1) 2009.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et notifié à chacune des personnes dont les biens ou services sont requis.

Le Préfet, Pascal LELARGE